



La Médiation sociale : l'action des associations de femmes-relais

Claire LAUDEREAU

06 / 2000

Présentes là où les populations étrangères sont importantes et les nationalités nombreuses (pays du Maghreb, Mali, Turquie, pays d'Asie du sud-est, etc.), les associations de femmes-relais sont fréquentes en Seine-Saint-Denis. Leurs objectifs sont multiples et leurs activités, très diversifiées, s'adaptent aux demandes spécifiques des populations locales.

De manière générale, elles aident les femmes et à travers elles, les familles d'origine étrangère, à devenir autonomes, à s'insérer socialement et professionnellement dans leur quartier, leur ville. Si leurs objectifs initiaux ne concernaient pas toujours la médiation, toutes développent aujourd'hui une activité de médiatrices socioculturelles pour laquelle elles ont suivi différentes formes de formation. Animatrices, accompagnatrices, traductrices, intermédiaires polyvalentes, leur travail croise celui de l'assistante sociale, de l'éducateur spécialisé, de l'animateur de quartier, sans jamais s'y substituer.

Le travail prolifique fourni par ces associations est la preuve qu'il existe une fonction de médiation sociale dans les quartiers, à l'interstice des métiers existants du travail social.

La médiation socioculturelle pratiquée par les femmes-relais s'est développée à partir d'un travail de proximité qui consiste, la plupart du temps, en la création de liens de solidarité, pour rompre l'isolement, favorisant le contact et le dialogue. Ce travail se fait souvent autour de sorties culturelles, activités de couture et de cuisine, du soutien scolaire, de l'alphabétisation, etc. Certaines associations de femmes-relais continuent à organiser ces activités tout en développant l'activité spécifique de médiation, qui comporte deux aspects.

Information, sensibilisation, orientation

Après de la population :

- informer les individus de leurs devoirs et de leurs droits afin d'être acteur à part entière dans la vie sociale,
- ouvrir pour la reconnaissance de la personne dans son identité, son histoire personnelle, ses savoirs spécifiques,
- faire connaître aux populations concernées les exigences et les contraintes de la part des institutions, les façons d'aborder une administration,
- organiser des réunions autour de thèmes préoccupants,
- favoriser une culture d'initiative (émergence de projets professionnels, création d'entreprises associatives).

Après des institutions :

- faire surgir les besoins d'un quartier,
- effectuer un travail de communication, information et sensibilisation dans les domaines de la santé, l'éducation et l'accès aux droits,
- contribuer à une meilleure connaissance et à une bonne compréhension des populations étrangères de la part des institutions, pour un respect des personnes comme individus singuliers.

Médiation

- être, à la demande de la personne ou des institutions, un intermédiaire, voire un facilitateur, entre les membres de la population et différents interlocuteurs : administrations, organismes sociaux, écoles, médecins, commerces, employeurs, secteur privé,
- servir éventuellement d'interprète ou d'écrivain public au cours de la médiation,
- favoriser l'écoute et la prise en compte de la personne de la part des représentants des institutions,
- former les femmes des quartiers à la démarche de la médiation,
- encourager le travail en équipe des médiatrices,
- faire reconnaître et valider une nouvelle profession à caractère social.

Parmi les membres des associations de femmes-relais, on trouve des salariés et des bénévoles. La pérennisation des actions est le plus souvent soumise à l'obtention de subventions. L'ensemble du travail effectué par les femmes-relais nous oblige à réfléchir à une restructuration de l'ensemble des métiers du travail social. L'apparition d'un grand nombre de structures témoigne certainement de lacunes dans l'organisation du travail social tel qu'il existe actuellement.

Perspectives

Il existe aujourd'hui une forte reconnaissance du travail des femmes-relais de la part de la population et des partenaires, voire des pouvoirs publics, mais qui ne se traduit pas par une reconnaissance en termes de statut professionnel et donc par une réelle promotion. Cette absence de statut professionnel justifie et légitime les critiques des travailleurs sociaux. Il convient de structurer cette fonction par un statut reconnu, validé, permettant au terme d'un processus de qualification d'accéder à un métier.

La professionnalisation, qui fait actuellement l'objet d'études, est souvent posée comme une exigence par les pouvoirs publics. La formulation des préconisations vise à la création d'un dispositif national, en l'occurrence la création de postes d'"adultes-relais".

Paradoxalement, l'appartenance au quartier est simultanément saluée comme le principal atout et le défaut majeur des femmes-relais. Il reste à savoir si un tel dispositif, impliquant forcément un cadrage, voire un recadrage, de leur mission est compatible avec la notion de proximité, implicite dans leur travail de médiateur entre les institutions et les personnes en difficulté.

Mots-clés

[médiation](#), [femme](#), [quartier urbain](#), [immigration](#), [insertion sociale](#), [valorisation du savoir faire](#), [culture et développement](#)

, [France](#), [Seine-Saint-Denis](#)

Notes

Profession Banlieue a publié plusieurs ouvrages sur la question des femmes-relais :

Professionnaliser la médiation sociale : pour un statut des femmes-relais, 1997, 154 p.; Référentiel femmes-relais, 1997; Femmes-relais : quelle place dans l'intervention sociale ?, 2000, 90 p. et annexes; Le travail de médiation dans les quartiers populaires : regards des institutions, 2000, 86 p.

Source

Texte original



[Profession Banlieue](#) - 15 rue Catulienne, 93200 Saint-Denis, FRANCE - Tél. 33 (0)1 48 09 26 36 - Fax 33 (0)1 48 20 73 88 - France - www.professionbanlieue.org - [profession.banlieue \(@\) wanadoo.fr](mailto:profession.banlieue@wanadoo.fr)